

COMMUNE DE LONGEVELLE-SUR-DOUBS

PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Commune de Longevelle-sur-Doubs informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressés qu'une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est organisée. Cette enquête publique est ouverte par arrêté du Maire du 29 octobre 2018. Le PLU a notamment pour objet de définir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles et forestières (N) et de fixer les règles d'occupation du sol dans chacune de ces zones.

Madame Sylviane FOURE, secrétaire-comptable, a été désignée Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

**L'enquête publique se déroulera du mercredi 28 novembre 2018 dès 9h30 au
lundi 7 janvier jusqu'à 17h00.**

Les pièces du dossier sur support papier, les avis des personnes publiques associées consultées après arrêt du projet, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, ouvert par Monsieur le Maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie de Longevelle-sur-Doubs, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h30. Tous ces documents seront également mis en ligne sur le site de la commune (www.longevelle-sur-doubs.fr) rubrique PLAN LOCAL D'URBANISME et consultables sur un poste informatique en Mairie aux horaires d'ouverture de la Mairie au public.

Le dossier comprend notamment les informations environnementales, figurant au rapport de présentation et se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale afférent ; le PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale. Chacun pourra prendre connaissance du projet de PLU et formuler éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête papier disponible en mairie
- en les adressant par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la Mairie de Longevelle-sur-Doubs, 5 rue des Écoles 25260 LONGEVELLE-SUR-DOUBS,
- par courriel à l'adresse suivante : mairie.longevelle-doubs@wanadoo.fr.

La Commune de Longevelle-sur-Doubs est l'autorité responsable du PLU. Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées à Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire de Longevelle-sur-Doubs.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie :

- le mercredi 28 novembre 2018 - 9h30-12h00,
- le vendredi 14 décembre 2018 – 16h00-19h00,
- le samedi 22 décembre 2018 - 9h-11h30,
- le lundi 7 janvier 2019 – 14h-17h.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Longevelle-sur-Doubs, le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Au vu des observations formulées au cours de l'enquête publique et des conclusions de Madame le Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal pourra approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Le rapport du Commissaire Enquêteur sera mis à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et mis en ligne sur le site internet de la commune et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A Longevelle-sur-Doubs, le 29 octobre 2018
Le Maire, Pierre-Aimé GIRARDOT